

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE Dr RAYMOND VERGÈS

N° 17.916

Pas d'accord signé entre les représentants des travailleurs et le patronat

SERMAT : assemblée générale des travailleurs du port décisive



Hier devant la DIECCTE, Danio Ricquebourg dénonce le scandale du protocole d'accord amendé unilatéralement par le patronat.

Les travailleurs de la SERMAT ont réussi à déjouer le coup de force visant à changer les termes du protocole d'accord actant l'internalisation de la maintenance des chariots cavaliers du Port-Est à compter de l'année prochaine. Mais le patronat a refusé de signer le protocole, le président de la SERMAT décidant de quitter la réunion en claquant la porte. Ce mardi, tous les travailleurs du Port seront informés des événements, cette assemblée générale décidera ou pas de lancer la grève.

La rencontre entre les représentants des travailleurs de la SERMAT et le patronat devait aboutir normalement à la signature de l'accord mettant fin au conflit. Le président de la SERMAT a choisi de rompre les discussions. Les travailleurs risquent d'être contraints à la grève pour se faire entendre, la décision sera prise ce mardi matin en assemblée générale. Ce lundi, c'est devant le siège de la DIECCTE à Saint-Denis que Danio Ricquebourg, secrétaire général de la CGTR Ports et Docks révèle le scandale. Les travailleurs de la SERMAT étaient invités à une rencontre à la Direction du travail pour finaliser «le protocole d'accord portant sur l'internalisation de la maintenance des chariots cavaliers». L'invitation est reçue mercredi, elle comprend le texte de l'accord souhaité par les dockers, il ne manque que les signatures de la CGTR et du patronat pour valider le texte.

Protocole unilatéralement modifié

Mais dimanche, les dockers reçoivent un nouveau courrier. Il comprend un protocole signé par les trois entreprises de manutention présentes dans la SERMAT. Ce protocole est amendé, l'internalisation de la maintenance est conditionnée «à l'équilibre économique et financier des entreprises membres du GIE». Ce paragraphe, ajouté au document mis en page par la DIECCTE, est unilatéral. Les dockers n'étaient absolument pas au courant de cette manœuvre qui revient sur l'avancée obtenue, inscrite dans le protocole d'accord original: «l'internalisation de la maintenance sera effective au 1er octobre 2015 pour l'ensemble des chariots-cavaliers ainsi que tout type d'engins de manutention et d'exploitation».

«Nous ne serons pas la deuxième SIB»

Si le patronat décide de maintenir ce coup de force, «alors on ne signera rien du tout» et les dockers seront informés en assemblée générale de la manœuvre des patrons. Cette assemblée prévue ce mardi 1er juillet décidera alors de la marche à suivre. Compte tenu de cette volonté de passer en force pour revenir sur des

acquis de la lutte, il ne fait guère de doute que les dockers seront alors contraints de faire grève pour se faire respecter, mais aussi pour que tous les travailleurs réunionnais soient respectés. Pour Danio Ricquebourg, il est inadmissible que des travailleurs puissent encore être traités de la sorte en 2014.

Cette stratégie de la tension interroge. Le secrétaire général de la CGTR Ports et Docks estime que «des gens ont intérêt qu'il y ait un conflit sur le port». Ces gens sont «contre le développement du port, contre la montée en puissance du transbordement». Et de conclure par ce mot d'ordre: «nous ne serons pas la deuxième SIB». Le syndicaliste fait référence à l'usine réunionnaise fermée pour satisfaire l'avidité des actionnaires de Colgate-Palmolive. Les travailleurs sont ensuite entrés en discussion avec les représentants du patronat.

supprimés. Les travailleurs ont ensuite fait part de leurs revendications. Ils demandent des embauches car la situation de la SERMAT ne lui permet pas à l'heure actuelle de fonctionner dans de bonnes conditions.

Les négociations se sont déroulées sous haute tension. Et brutalement, le président de la SERMAT a décidé de partir, annonçant dans la foulée sa volonté de démissionner. Cet acte rend impossible toute négociation. C'est ainsi que chacun est reparti de son côté, les patrons refusant de signer le protocole d'accord.

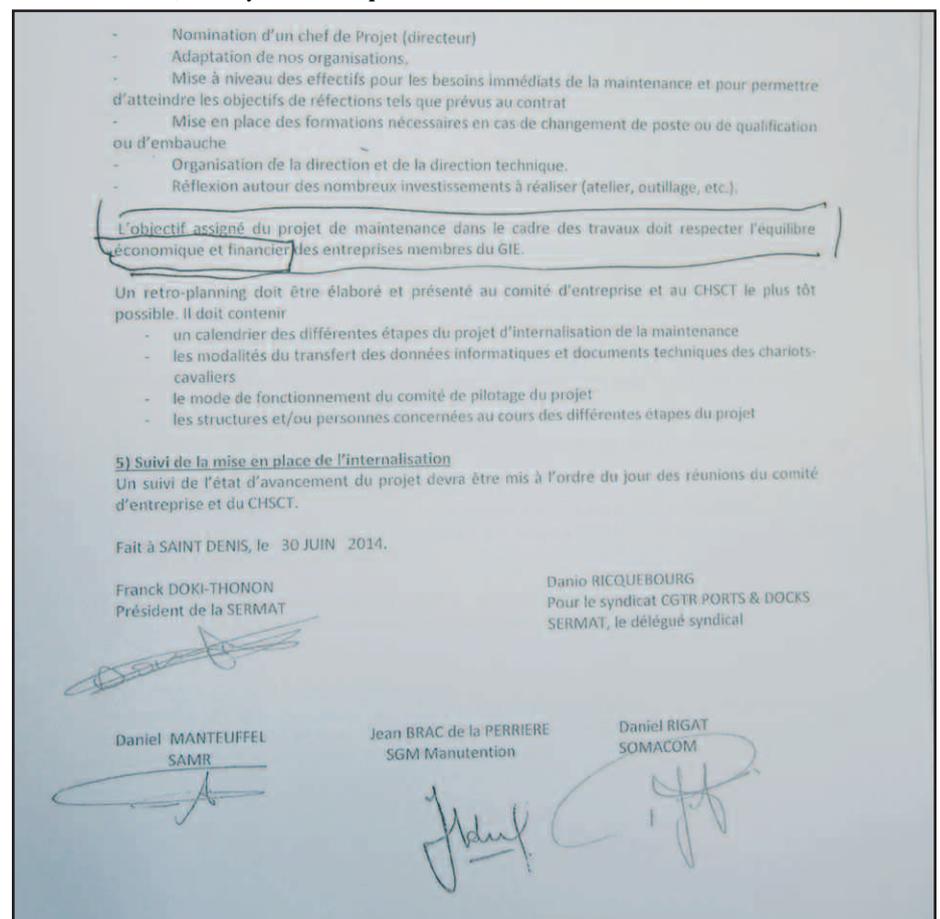
Ce mardi, la délégation des travailleurs de la SERMAT fera un rapport complet sur les événements à l'assemblée générale. Cette dernière sera souveraine sur la marche à suivre après l'échec de la rencontre de ce lundi après-midi.

Un vent de révolte souffle sur le port.

Pas d'accord signé

Tout d'abord, les ajouts ont pu être

M.M.



Le paragraphe encadré est celui ajouté en catimini, avec la signature des patrons...

Édito

Pour qui sonne l'or des déchets incinérés ?

A nouveau l'incinération des déchets est revenue sur le devant des médias. Or, d'importants débats avaient eu lieu dans le passé, dans le sud, où les collectivités ont fini par rejeter cette ineptie. Qu'importent les conséquences, il y a encore trop de têtus dans ce pays qui cherchent à empoisonner les vivants. Le pire, c'est quand les ignares font venir des personnes qui se qualifient d'experts pour justifier l'injustifiable. Qui peut croire que derrière toute cette agitation institutionnelle ne se trouvent pas en embuscade des lobbys d'intérêts qui ont déjà fait le sale boulot. Les élus ne sont plus alors que les agents ultimes de la chaîne de décisions irresponsables. Il n'y a qu'à faire la liste des promoteurs de ces systèmes obsolètes et coûteux pour en avoir une idée. L'élu(e) décide et la population trinque.

Tout est parti du Conseil Général, où l'élu en charge du Plan d'Élimination des Déchets pousse à cette solution. Bizarrement, Veolia et EDF sont très actifs sur le sujet. Or, le premier a poussé à des systèmes d'épuration d'eaux usées très coûteux et bancals, puisqu'ils ne résolvent rien. Ainsi à la sortie des stations de traitement, des millions de mètres cubes d'eau qualifiés «d'eau de baignade» sont rejetés en mer profonde par le biais d'un «émissaire» très cher. Les usagers paient, et les élus gaspillent l'argent dans ce genre de «solution» qui n'en est pas une. Les multinationales peuvent continuer à sévir et ne vont pas s'en priver tant qu'il y aura des élus complices.

Il y a aussi les boues produites par des systèmes technologiques arriérés. Des agents ont intoxiqué les élus qui, ne sachant pas quoi en faire, puisqu'il est interdit de les enfouir dans les Centres d'Enfouissement Technique (CET), ont accepté de financer un système de séchage en «galettes». Ils sont très intéressés pour les brûler dans un incinérateur, tout en oubliant d'informer que dans ces matières se trouvent des concentrations de métaux lourds, très toxiques pour l'environnement si on les brûle.

Le deuxième cité, EDF, attend avec impatience de pouvoir continuer à bâtir son monopole. Il vient de terminer la construction d'une énorme machine en baie de La Possession. Il s'apprête à acheter la production d'électricité à bas prix et consolider son monopole dans la production, comme dans la distribution. Dans un pays qui vise le développement durable, la livraison d'une usine qui fonctionne au fuel est une hérésie, en tout cas ses dirigeants se moquent des Réunionnais. Peut-être qu'avec l'intervention imprévue de Hulot, qui s'est exprimé contre l'incinérateur, les complices vont arrêter le processus de décision et chercher d'autres voies. L'or des déchets incinérés rend dingue!

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés

69^e année

DIRECTEURS DE PUBLICATION :

1944-1947 : Roger Bourdageau • 1947 - 1957 : Raymond Vergés • 1957 - 1964 : Paul Vergés • 1964 - 1974 : Bruny Payet • 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom • 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon • 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud • Depuis 2008 : Jean-Max Hoarau

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

RÉDACTION

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
ÉMAIL RÉDACTION : temoignages@wanadoo.fr
SITE WEB : www.temoignages.re

ADMINISTRATION

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
ÉMAIL AVIS, ABONNEMENT :
avis.temoignages@wanadoo.fr

ATR-FNAUT répond à Didier Robert

Quelle consultation sur la route en mer ? Etat et Région ont ignoré les avis du public et des organes consultatifs compétents

Voici la réponse de l'association ALTERNATIVE TRANSPORTS RÉUNION-Fnaut, par la voix de son président Bruny Payet, au commentaire fait par le président de Région devant la demande de Nicolas Hulot d'instaurer un débat public faisant place à de véritables alternatives au projet de route en mer. Si l'envoyé du Président Hollande s'est senti interpellé par le nombre des inquiétudes et critiques formulées tant au projet lui-même qu'à sa «gestion» par les pouvoirs publics, n'est-ce pas le signe évident d'une carence démocratique dans la conduite de ce projet démesuré?



ATR-FNAUT lors de sa dernière conférence de presse à Saint-Denis.

Au terme de la Conférence sur le climat, Monsieur Nicolas Hulot, fréquemment interpellé au sujet de la NRL, a souhaité publiquement «une large concertation et une étude approfondie des alternatives». Cela n'a pas plu au Président Didier Robert qui a répliqué que la concertation «correspond à ce qu'on a fait»! En quoi peut-il s'en réclamer?

L'avis du CESER de juillet 2006, proposant d'approfondir l'étude du tunnel et de la voie à mi-hauteur, a été ignoré par l'Etat puisqu'il a conclu curieusement le mois suivant, au choix de la solution littorale (B1 mixant digue, viaduc en mer et tunnel)

En 2010, Didier Robert a repoussé en mer le projet routier. Il ressort de la «concertation du public» de mai 2011, que c'est principalement l'avis du commissaire enquêteur qui a primé sur des avis très critiques dans la

contribution de 150 personnes. La Déclaration d'Utilité Publique (DUP) a quand même été accordée en mars 2012 à la NRL.

Mi-2013, «l'enquête publique» environnementale (loi sur l'eau) et sur l'occupation du domaine public maritime (DPM) est menée de façon similaire: même cause, même effet, même escamotage! Le commissaire enquêteur retient les «bonnes» raisons de complaire à la Région, malgré l'avis opposé des Conseils scientifiques local et national. Il combat même les avis critiques du public et minimise l'inquiétude des élus du Port.

Fin 2013, la «consultation du public» sur Internet, pour autoriser la Région à ignorer les espèces protégées et leur habitat, est apparue doublement inutile puisque le Ministre Lurel avait déjà promis de donner toutes les dérogations sans attendre l'avis du public. En outre en toute illégalité, le

résultat de l'enquête n'a jamais été publié.

Les enquêtes publiques relatives aux carrières risquent fort de suivre le même chemin si le Préfet leur reconnaît un Projet d'Intérêt Général (PIG) pour passer encore une fois au-dessus de l'avis des maires et du public.

Le président de Région se donne donc bonne conscience en s'acquittant simplement des procédures de consultation sans jamais tenir compte réellement des avis, tant du public que des spécialistes. Jamais les avertissements des conseils économiques et sociaux et environnementaux du CESER, du CSRPN et du CNPN n'ont été pris en compte.

**Alternatives Transports Réunion-Fnaut – 30 juin 2014
Bruny Payet**

Nouveaux chiffres de la précarité

17.500 Réunionnais en emploi aidé en juin 2014

La Commission transparence sur les emplois aidés a tenu ce lundi sa 10e réunion. C'est une instance réunissant conseil général, Pôle emploi, des services de l'Etat (DIECCTE, Rectorat, ARS-OI), du conseil régional, de l'association des maires, ainsi que des parlementaires. Il donne une photographie de la situation de la précarité, et note que 17500 Réunionnais avait un emploi grâce à un salaire directement subventionné par l'Etat. La Commission donne également une répartition par commune de ces contrats. Voici un compte rendu de cette réunion fait par la préfecture:

Un bilan provisoire du premier semestre de l'année 2014 a été effectué. 5 223 contrats aidés ont été signés pour le secteur non-marchand, dont 1 339 CUI-BrSa. Ce bilan est en retrait des consommations des années précédentes en raison principalement d'une durée plus longue des contrats depuis le premier semestre 2013 mais aussi du déploiement de nouveaux dispositifs d'insertion, notamment les emplois d'avenir à destination des jeunes.

Ces facteurs expliquent le nombre élevé de contrats déployés. Ainsi, si l'on retient le nombre de personnes employées en contrat aidé à un moment donné, ce sont près de 17 500 personnes qui étaient concernées en juin 2014 par un contrat de type CUI-CAE ou emploi d'avenir, contre 13 500 il y a un an.

Compte tenu de ces facteurs, le volume des contrats signés au second semestre devrait croître de manière sensible, notamment pour satisfaire les besoins scolaires et péri-scolaires des communes.

En matière de contrats aidés dans le secteur marchand, 948 ont pu être signés à ce jour.

Concernant les jeunes, un point d'étape du déploiement des emplois d'avenir a été effectué : à ce jour, plus de 4 151 contrats ont été signés et plus de 400 sont en recrutement ou en cours d'instruction.

Leurs principales caractéristiques sont les suivantes :

- 87 % de ces emplois sont dans le secteur non marchand - 49 % sont en CDI ou CDD de trois ans - 65 % ont un niveau inférieur au bac - 30 % des engagements de formation sont en cours ou réalisés.

11.400 contrats financés pour le second semestre

La deuxième partie de la réunion de

la commission a été consacrée aux orientations de la politique de l'emploi pour le deuxième semestre 2014.

Les orientations nationales en faveur des emplois aidés non marchands pour la fin d'année 2014 visent la poursuite du recentrage des emplois aidés vers ceux qui en ont le plus besoin : les jeunes peu ou pas qualifiés, les chômeurs de longue durée et les seniors. Les contrats proposés sont maintenus sur une durée moyenne d'un an pour améliorer la qualité de la formation et de l'insertion professionnelle des bénéficiaires.

Ainsi, ce sont plus de 11 400 contrats CUI-CAE qui vont être déployés au deuxième semestre 2014 pour l'ensemble des employeurs publics, la priorité étant donnée aux activités scolaires et périscolaires. Il s'agit d'un volume équivalent à celui de l'année dernière et qui correspond à un engagement financier de l'Etat de plus de 59 M€ pour le semestre et de plus de 140 M€ sur l'année 2014 (contre 119 M€ en 2013).

Cette enveloppe est complétée par les 5 000 CUI-CAE annoncés par le ministre de l'emploi et qui sont mobilisables sur toute l'année 2014 sans quota préaffecté par employeur. Le cahier des charges a été revu en mai dernier pour mieux prendre en compte les réalités locales des publics éloignés de l'emploi (chômeurs de plus de 40 ans de longue durée et publics handicapés).

A ces chiffres, s'ajoutent 2 074 emplois d'avenir couvrant les nouveaux recrutements ainsi que les renouvellements des contrats signés en 2013. La deuxième partie de l'année devrait permettre la pleine réalisation des engagements volontaristes pris dans ce programme par les conseils régional et général.

Par ailleurs, La Réunion bénéficie depuis la fin d'année dernière de l'expérimentation de la « garantie jeunes » qui propose à des jeunes de 18 à 25 ans, ni en emploi, ni en études, ni en formation et qui sont en situation de grande précarité (financière, familiale et sociale) un accompagnement renforcé pour un parcours vers l'emploi et l'autonomie.

Chaque jeune concerné signe un contrat d'engagements réciproques avec les missions locales de l'île et dispose d'une garantie de ressources, d'un montant équivalent au revenu de solidarité active (RSA).

La « garantie jeunes » a démarré en fin 2013 et 728 jeunes ont déjà pu en bénéficier : 478 ont effectué une immersion en entreprise et 78 sont entrés en emploi. Tous les partenaires des services publics locaux de l'emploi unissent leurs efforts pour atteindre l'objectif fixé à 1 839 jeunes pour la fin 2014.

ARAST : AGS et Conseil général condamnés à payer

Voici la réaction de la collectivité au verdict de la Cour d'Appel:

La Cour d'Appel de Saint-Denis vient de condamner l'AGS ET le Conseil Général à verser les indemnités de licenciement consécutives à la liquidation de l'ARAST. Cette liquidation est survenue en 2009 sur décision de justice.

Le Conseil Général prend acte de cette décision surprenante à certains égards. Par conséquent, la Collectivité indique

qu'elle paiera, dans les meilleurs délais possibles, les sommes auxquelles elle a été condamnée, dès qu'elle aura reçu les décisions individuelles de la Cour d'Appel. Selon le Greffe de la Cour d'Appel, ce délai de transmission pourrait prendre jusqu'à deux mois, au regard du nombre de décisions à adresser au Conseil Général et à l'AGS.

Le Conseil Général indique enfin se réserver la possibilité de se pourvoir en Cassation.

Sommet de l'UA

L'Union africaine approuve la création du Fonds monétaire africain

Le Sommet de l'Union africaine (UA) a approuvé la création d'un Fonds monétaire africain (FMA), doté d'un capital initial de 22,64 milliards de dollars, afin de promouvoir le développement économique en Afrique. Le FMA aura son siège à Yaoundé, au Cameroun.



Le sommet de l'Union africaine s'est tenu à Malabo, en Guinée Équatoriale.

Le Fonds aura pour mission de corriger les positions des balances de paiement des pays du continent, un déséquilibre essentiellement causé par la faiblesse des exportations de matières premières et les volumes élevés des importations, ce qui exerce une charge négative sur la stabilité des monnaies.

Selon le Commissaire de l'Union africaine aux affaires économiques, Anthony Maruping, le FMA a été créé pour prendre en charge les questions macro-économiques sur le continent.

«Il n'est pas exact de dire qu'il y avait un manque de leadership économique en Afrique», a déclaré M. Maruping à la PANA. «Nous créons cette institution africaine parce que la Commission économique pour l'Afrique est un organisme global», a-t-il expliqué.

s'échanger à travers l'Afrique.

Le Fonds devra promouvoir la coopération monétaire afin que l'Afrique parvienne à l'intégration économique, mais aussi accélérer le développement économique de l'Afrique.

Pour y parvenir, le Fonds devra trouver des formules pour réduire le fardeau de la dette et d'autres politiques de gestion de la dette en Afrique, mais aussi faciliter le développement de marchés financiers africains.

Son capitale-actions autorisé sera divisé en actions de 100 dollars. Le capital sujet du Fonds a été fixé à 50% du capital action autorisé, soit 11,32 milliards de dollars. Le capital libéré devrait représenter au moins 50% du capital sujet - 5,66 milliards de dollars libellés en 100 dollars.

Les contributeurs

Le Fonds devrait créer un système de prêt convenable en Afrique pour corriger les déséquilibres de la balance des paiements au sein du continent et assurer la stabilité des taux de change.

Il oeuvrera pour la convertibilité des monnaies africaines, afin qu'elles puissent

L'Afrique du Sud devrait obtenir la plus importante part avec 500 000 actions, avec 8,05% des parts, ce qui représente une contribution de près de 1 milliard de dollars, suivie du Nigeria, 7,94%, soit 899 millions de dollars de contribution au capital.

L'Égypte, la troisième économie africaine,

devrait obtenir 6,12% des parts, grâce à une contribution de 693 millions de dollars, suivie de l'Algérie, 4,59% des parts avec 520 millions de dollars alloués.

L'Éthiopie, cinquième économie africaine, se retrouve avec 3,41% des parts, évalués à 386 millions de dollars.

La République démocratique du Congo (RDC) obtiendra 2,79% des parts (316 millions de dollars) suivie du Kenya, 2,5% (283 millions de dollars).

Le Soudan du Sud, la plus faible économie africaine, apportera une contribution de 64 millions de dollars, soit 0,57% tandis que le Cap-Vert et les Comores fourniront, respectivement, 112 millions et 110 millions de dollars.

Chaque pays doit effectuer le paiement de sa souscription en une ou quatre fois. La période de paiement devrait durer de quatre à huit ans à partir de la première année. Les premiers paiements sont attendus 60 jours après l'entrée en vigueur du traité du FMA.

Les pays sont également autorisés à émettre des obligations en dollars américains, sans intérêt. Le Fonds investira ses fonds dans les marchés financiers internationaux et devra maintenir une cote de solvabilité saine, d'après le Traité.

Le FMA aura son siège à Yaoundé, au Cameroun.

Conséquences du changement climatique sur l'agriculture

Etats-Unis : les rendements vont plonger

La France Agricole fait état d'un rapport sur les effets du changement climatique aux Etats-Unis, voici les conclusions édifiantes relevées par notre confrère.

Forte baisse des rendements agricoles, immenses pertes de propriétés sur les côtes à cause de la montée des océans: le changement climatique va coûter très cher à l'économie américaine, relève un rapport américain publié le 24 juin. Des vagues de chaleur plus extrêmes et fréquentes affecteront la productivité de plusieurs secteurs de l'économie comme l'agriculture ou la construction, prévoient les auteurs. D'ici au milieu du siècle, les Américains connaîtront probablement de 27 à 90 jours annuels de températures au-dessus de 35°C, soit deux à trois fois plus que la moyenne des trente dernières années. L'impact de ce réchauffement sur

l'économie se fera surtout sentir dans le Sud, le Sud-Est et le nord du Midwest. Les rendements annuels moyens des cultures de maïs, de blé, de soja et de coton pourraient plonger de 50 à 70 % dans le Sud-Est et le sud du Midwest, prévient le rapport.

Cette étude a été entérinée notamment par les anciens secrétaires au Trésor, Henry Paulson, un républicain, et Robert Rubin, un démocrate. Ses auteurs estiment que le prix de l'inaction persistante des Etats-Unis contre le réchauffement du climat variera selon les régions.

Basé sur les tendances actuelles, de 66 à

106 milliards de dollars de propriétés bâties sur les zones côtières seront sous les eaux d'ici à 2050. Ces pertes pourraient s'élever à 507 milliards d'ici à 2100 avec la poursuite de la montée des océans, estime ce rapport. L'impact le plus important devrait se produire sur la côte est et celle du Golfe du Mexique.

Le rapport plaide pour une approche plus radicale des Etats-Unis afin de réduire les émissions de CO2 et s'adapter au changement climatique, sans toutefois avancer de propositions spécifiques ou évoquer des questions controversées comme l'oléoduc Keystone.

Les effets du climat en Europe

190 milliards d'euros de perte dans les 28 pays de l'Union européenne

La France Agricole signale également un autre rapport alarmant sur les effets du changement climatique. Il concerne l'Union européenne:

Le réchauffement climatique pourrait coûter 190 milliards d'euros à l'Union européenne, dont 18 milliards au secteur agricole.

Mortalité en hausse, inondations, incendies: une hausse des températures de 3,5°C d'ici à la fin des années 2080 devrait coûter plus de 190 milliards d'euros à l'UE, selon une étude rendue publique le 25 juin par la Commission européenne.

«Si aucune action supplémentaire n'est prise contre le réchauffement», l'UE perdrait ainsi 1,8 % de son PIB actuel, précisent les auteurs de l'étude commanditée par le centre de recherche de la Commission.

Dans ce scénario, synthétisant des projections couvrant la période de 2071 à 2100, les dommages pour l'agriculture s'élèveraient à 18 milliards d'euros. Ils se placent en troisième position derrière le bond de la mortalité estimé à 120 milliards d'euros et les dégâts côtiers à 42 milliards.

Mais cette estimation ne prend pas en compte tous les dommages découlant d'une hausse des températures, souligne l'étude: «Par exemple, les dommages infligés à la biodiversité ou aux écosystèmes ne peuvent pas être monétisés et n'ont donc pas été inclus dans les calculs.»

Le sud de l'Europe le plus exposé

L'addition serait la plus lourde pour le sud de l'Union (soit une large bande allant de la France, l'Autriche et la République tchèque à la Grèce), qui assumerait 70 % des coûts et verrait notamment partir en fumée 8.000 km² de forêts. Mais l'étude met en garde contre l'effet domino des dégâts enregistrés sur tous les membres de l'Union.

«Ne rien faire est clairement la solution la plus onéreuse», a commenté la

commissaire en charge du Climat, Connie Hedegaard, citée dans un communiqué.

De fait, dans l'hypothèse d'un réchauffement maintenu en dessous des 2°C grâce à une politique ambitieuse de réduction des gaz à effet de serre, le coût financier pour les Européens chuterait de quelque 30 %, avec également une addition environnementale et humaine plus légère, estime l'étude.

Le Groupe intergouvernemental d'experts sur le climat (GIEC) a averti, en avril dernier, que limiter le réchauffement climatique à 2°C par rapport à l'ère pré-industrielle est encore possible, mais implique d'agir vite pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 à 70 % d'ici à 2050.

La Commission européenne souhaite obtenir des 28 qu'ils s'engagent à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre de 40 % par rapport à leurs niveaux de 1990 d'ici à 2030.

Otè!

Ni arèt in kou, ni fé lo poin...

Nésans, vi, kroisans, viéyisman,...

Ti kour, ti kour, ti kour, in moman doné i fo ti ralanti, pétèt minm ti arèt, minm in ninstan; dan in vi, nin pé i di mi fé in lané sabatik, konm sartin rolizyon na lo saba, in zour par sominn i travay pa, i ropoz ou i médit, i réflési. Ou é i fo fé inn poz tan za ot.

Si ti mont Piton dé Nèz, ti ariv si in poin d vu, ti artourn, ti plant ton boyo, ti argard dérièr an ba sak toué la fine fé, ti mézir si toué la fé in bon pé, é pi ti argard osi an o sak na ankor po fé, ti arfé in pé lé rézerv, ti arpran dé fors, ti arboir inn ti péd lo- in bon karbiran-

Po toué giny arpran la mars, démar dousman dousman po toué ariv déstinasion.

A moin sé sak moin la po kalkilé.

Fé in bilan; in break (lir brèk= casé, an anglé), in aré; analiz bien sak té bien, sak té pa bien; i kontinu ou pa? I kontinu parey ou i sanz diréksion?

I sar la mèm vitès, pli vit, moin vit?

Koué té bon, koué té pa bon ou moin bon?

Sa i fé in tanpèt sou in krane, konm dizè Victor Hugo.

La nuit, i dor si in zorey.

Kalkil ton vi dan la dimansion kiltirèl, familial, personèl; nivo rèsponsabilité.

Toué la fé sak ti dévé fé, o moman ou i falé fé?

Ou la mèt out tèt si out zépol?

Po marsé, i fo mèt in pié dovan lot.

Si ti ézit, arèt in kou, fé lo poin.

Justin